

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achamps-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 23 février 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227000008

**Accorder un contrat à CONSTRUCTION DERIC INC.
pour la réfection des structures du passage inférieur
Christophe Colomb / Des Carrières (projet 16-12) dans
l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et
Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de
23 588 576,72 \$, taxes incluses (travaux :
19 519 700,00 \$ + contingences : 2 178 413,07 \$ +
incidences : 1 890 463,65 \$) - Appel d'offres public
463010 - (4 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227000008

Accorder un contrat à CONSTRUCTION DERIC INC. pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb/Des Carrières (projet 16-12) dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 23 588 576,72 \$, taxes incluses (travaux : 19 519 700,00 \$ + contingences : 2 178 413,07 \$ + incidences : 1 890 463,65 \$) - Appel d'offres public 463010 - (4 soumissionnaires)

À sa séance du 1^{er} février 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 8 février 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Christophe-Colomb / rue des Carrières, situé entre les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal. Construite en 1953, cette infrastructure présente aujourd'hui des signes de détérioration, dont des fissures importantes dans la dalle du pont. En plus de revoir la géométrie du pont, qui permettra notamment d'améliorer la sécurité dans le secteur, la reconstruction des structures sera aussi l'occasion de remplacer, entre autres, la conduite d'égout et des entrées de services en plombs, le système d'éclairage et d'y aménager une nouvelle piste cyclable.

L'appel d'offres pour ce dossier décisionnel est paru du 3 octobre au 1^{er} décembre 2022. Durant cette période, 8 addenda ont été émis, dont l'un – l'ajout des plans de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) – a eu un impact important sur le prix. Également, il y a eu 21 preneurs du cahier des charges et quatre

soumissions ont été déposées. L'analyse de celles-ci révèle un écart de 9 % entre la soumission de Construction Deric inc. et l'estimation des professionnels ainsi que de 17 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Les représentants ont tenu à souligner que l'estimation a été préparée par CIMA+, laquelle a fait l'objet d'une contre-vérification par Legico, une firme spécialisée en estimation de travaux. Ils ont poursuivi en présentant les divers éléments du bordereau où se situaient les principaux écarts avec l'estimation. Les écarts sont principalement observés pour les frais généraux et les travaux de structure, de voirie et de la CSEM.

D'après les personnes-ressources, plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts, dont la particularité de l'ouvrage à construire. En effet, la Ville a opté pour une structure préfabriquée en usine en raison de la localisation du pont, qui en fait un lieu de passage névralgique. Cette solution permet de réduire la durée des travaux et des entraves à la mobilité. Le recours à la sous-traitance spécialisée et l'organisation logistique des travaux seraient d'autres facteurs ayant pu avoir une incidence sur le prix des soumissions. Au terme de la présentation, les invités ont conclu en recommandant d'aller de l'avant avec ce contrat.

Les commissaires ont ensuite voulu en savoir un peu plus sur les raisons ayant justifié le choix d'une structure préfabriquée. En réponse, les représentants expliquent que cette solution permet à la Ville de réduire considérablement le temps des travaux sur les lieux en comparaison à un remplacement plus classique et de réduire le temps d'intervention sur la structure ainsi que l'impact du chantier dans le secteur. D'autre part, la Ville travaille avec Polytechnique depuis près d'une dizaine d'années sur les techniques de remplacement rapide des ponts. Ce projet semble tout désigné pour faire passer la connaissance à la pratique, d'autant plus que les apprentissages serviront très certainement à d'autres projets à venir.

De plus, la Commission a demandé des clarifications, entre autres, sur la contre-estimation qui a été demandée. Est-ce une pratique régulière? Cette procédure est nouvelle et elle s'applique aux contrats d'importance afin de s'assurer notamment que l'ensemble des particularités de Montréal soient prises en compte et que les estimations soient plus conformes à la réalité. C'est une première et nous remarquons que cet exercice a permis de mieux ajuster certains éléments du bordereau, ont souligné les responsables. Les explications ont été à la satisfaction des commissaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, le président a remercié les invités pour leurs interventions au cours de la séance de travail. Puis, durant les délibérations, les membres ont tenu à souligner l'initiative du Service des infrastructures du réseau routier de procéder à une contre-vérification et à saluer le caractère novateur de la solution préfabriquée pour réduire l'impact du chantier.

Enfin, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227000008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.